

# CLUB Réussir

Entreprendre en  
toute convivialité !

## REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement a pour but de préciser les règles de vie au sein du club afin de permettre les échanges dans les meilleures conditions.

Le Club Réussir est une association gérée par des bénévoles.

En rejoignant notre association, vous acceptez de respecter le règlement ci-après.

### Inscription - Cotisation – Licence :

L'adhésion au club, qu'elle soit nouvelle ou par renouvellement, est un acte volontaire et non automatique. Elle ne sera effective qu'après paiement de la cotisation sur la plateforme HelloAsso.

Le montant de la cotisation est valable pour l'année en cours du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Il est fixé chaque année par le bureau et communiqué lors de l'Assemblée Générale.

Cas exceptionnel, pour toute entreprise venant découvrir le club pour la première fois à partir du 1<sup>er</sup> septembre, l'adhésion au club sera valide pour la fin d'année en cours ainsi que pour l'année civil suivante du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

### Réunions de découverte :

Tout représentant d'une entreprise, d'une association, d'une institution, tout étudiant majeur, chercheur d'emploi, pourra venir découvrir le club et participer à nos réunions et événements. Deux réunions mensuelles toutes agences confondues sont accordées sur une période de 3 mois.

Le représentant de la structure devra s'acquitter de la cotisation club via la plateforme de paiement HelloAsso.

### Respect des personnes :

Chacun se doit d'adopter dans ses paroles et ses gestes une attitude digne et respectueuse.

Toute personne ayant des propos injurieux, sexistes ou racistes se verra immédiatement sanctionnée par une exclusion immédiate et définitive, sans possibilité de remboursement de la cotisation.

Les adhérents accompagnés de jeunes enfants s'engagent à les surveiller afin que toute agitation potentielle ne vienne pas perturber les événements. Les responsables présents sont en droit de ne pas accepter les mineurs non accompagnés.

### **Respect des lieux et du matériel :**

Les adhérents veilleront à respecter les lieux d'accueil et le matériel mis à disposition.

### **Vie associative :**

L'Association se veut chaleureuse en offrant à ses licenciés les moyens de réseauter dans les meilleures conditions possibles. Les membres du bureau et les responsables d'agences sont à votre écoute, par le biais des courriels, SMS, du site internet, et des réseaux sociaux Facebook, LinkedIn. Vous pouvez faire remonter vos remarques et idées.

L'Association organise des événements de plusieurs types :

Les réunions mensuelles, dont l'objectif, selon leur nature, est de renforcer les liens entre les licenciés, de proposer des activités et de sortir de l'isolement du chef d'entreprise, mais avant tout de permettre à l'ensemble des licenciés de passer un moment convivial.

Les événements exceptionnels tels que l'Effet Waouh, afterwork, salon. Ces événements permettent au club de rayonner au delà de ses licenciés en accueillant des personnes extérieures.

Ces événements sont des vitrines de notre club dont la bonne tenue et l'organisation ne sont possibles qu'avec le soutien actif de l'ensemble des licenciés. D'une manière générale, votre contribution sera vivement appréciée et encouragée.

### **Accueil des nouveaux adhérents :**

L'ambiance du club se veut conviviale.

Il est donc important que les adhérents ayant de l'expérience des réseaux d'affaires, en plus des membres du bureau et des responsables d'agence, aident les nouveaux arrivants afin de faciliter leur intégration au sein du club.

### **Responsabilités :**

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Les adhérents sont invités à ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires.

### **Droit à l'image :**

Les photos prises au cours des réunions ou événements internes permettent d'illustrer les réseaux sociaux Facebook, LinkedIn, YouTube et Instagram ainsi que le site internet du Club. Elles permettent de mettre en lumière toutes les activités que nous proposons au long de l'année, ainsi que de mettre en avant la participation de nos lieux d'accueil tout au long de l'année.

Un membre ne souhaitant pas que les photos sur lesquelles il apparaît sur les réseaux sociaux ou sur le site internet, devra le signifier par courrier, à envoyer au siège social du club ou courriel au bureau ([contact@club-reussir.fr](mailto:contact@club-reussir.fr)).

### **Sanctions :**

Tout manquement répété à ce règlement entraînera la responsabilité du fautif. Il sera d'abord averti, puis si nécessaire exclu (exclusion temporaire puis définitive) après délibération du bureau.

### **Habilitation :**

Tous les adhérents sont habilités à faire respecter ce règlement. Seuls le président et les membres du bureau sont habilités à exclure toute personne ayant contrevenu délibérément à ce règlement.

### **Remboursement :**

Les demandes de remboursement d'une réunion seront possibles si le membre prévient les responsables d'agence avant validation des quantités au restaurateur ou traiteur et ceux avant la date de limite d'inscription indiquée sur chaque événement.

La cotisation annuelle ne sera pas remboursable.

### **Responsable d'agence :**

Chaque responsable d'agence représente le bureau et le Club lors de tous événements de réseautage interne ou externe du Club en cas d'indisponibilité des membres du CA.

Pour être responsable d'agence, l'aspirant doit être membre du club depuis minimum 1 an ou être parrainé d'au minimum 2 responsables d'agence.

En tant que responsable d'agence, je m'engage à :

- Animer au minimum 5 réunions sur l'année.
- Envoyer au webmaster les éléments de communication des réunions et de retour de communication.
- Promouvoir les valeurs du club (partage et convivialité).
- Si le responsable d'agence ne souhaite plus et/ou est dans l'incapacité d'animer les réunions de l'agence, à trouver un ou plusieurs remplaçants.

Règlement intérieur établi en Juin 2024

Validé par l'assemblée générale,  
Le 12/ 07/2024

Le conseil d'Administration :